

RÉPONSE AUX QUESTIONS AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGÈRE À SAINT-ANNE-DE-SOREL

FRUITS DES ÎLES INC.

SAINT-ANNE-DE-SOREL, QUÉBEC
JUIN 2024

DOSSIER 3211-01-068



- **Réhabilitation du site en cas de cessation des activités**

Les activités proposées par Fruit des îles consistent à une production agricole en zone agricole. Il n'y a aucune perte de zone agricole dans le cadre du projet et la CPTAQ reconnaît que la mise en place du sable pour la culture de la canneberge correspond à une activité agricole. Puisqu'il n'y a pas de perte de surface, il n'est pas nécessaire de réhabiliter le site en cas de cessation des activités, puisque les activités de FDI n'ont engendré aucune perte. Ainsi, advenant que Fruits des îles venait à cesser ses activités, le site conserverait sa vocation agricole, sans aucune perte cultivable, ni d'effet négatif envers l'environnement.